



Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 avril 2022

Membres présents : M. André JACOB, M. Claude AFFOLTER, Mme Liliane BAUER, M. Gérard DURINGER, Mme Marie-Madeleine MARTIN, M. Paul LOSSEL, Mme Corinne ZEISSLOFF, M. Bertrand MEYER, Mme Valérie WANKMULLER, M. Sébastien DURST, Mme Stéphanie MESSMER, M. Alexandre FRIESS et Mme Elodie ROTH.

Absents excusés : M. Christian SCHNEIDER, Mme Anne-Gaëlle SCHOTT.

Le Maire ouvre la séance par la présentation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2022 qui est adopté à l'unanimité.

TRAVAUX EN COURS

REPOSE DE L'ANCIENNE STRUCTURE DE JEUX DE L'ECOLE MATERNELLE A L'AIRE DE JEUX RUE DE LA COLLINE

Ce point a déjà été abordé en séance du 11 février dernier. L'ancienne structure de jeux de l'école maternelle a été démontée et stockée provisoirement à la salle des fêtes. Il a été envisagé de recycler cet équipement et de l'installer sur l'aire de jeux de la rue de la Colline. Toutefois, le devis demandé à la société EPSL de Lingolsheim n'a pas encore été reçu et sera présenté lors de la prochaine séance du conseil municipal.

RESTRUCTURATION DE L'ANCIENNE AGENCE DU CREDIT MUTUEL EN LOCAL ASSOCIATIF DE PROXIMITE

Le Maire informe l'assemblée que le dossier de permis de construire établi par le maître d'œuvre, M. Philippe KRETZ, de la société Architectes et Partenaires a été déposé le 18 mars dernier. Dans le cadre de la demande de pièces complémentaires du 23 mars 2022, une prolongation du délai d'instruction passant de 3 à 5 mois a été notifiée à la commune. En attendant l'obtention de l'autorisation d'urbanisme, un diagnostic de recherche de plomb et d'amiante avant travaux dans le bâtiment de l'ancien Crédit Mutuel a été commandé à la société BBH BATI EXPERT. Une consultation a été lancée pour les missions SPS, de coordination de la sécurité et de la protection de la santé, obligatoire lorsque plusieurs corps de métiers interviennent sur le même chantier, et de contrôle technique du futur bâtiment, désigné sous l'appellation Espace Pful.

Pour mémoire, la commune est tenue de transmettre une facture de travaux à la Collectivité Européenne d'Alsace avant le 30 juin 2022 pour maintenir ses droits au versement de la subvention de 58 820 € qui lui a été accordée le 30 novembre 2020.

CHANTIER DE RECONSTRUCTION DE L'ECOLE MATERNELLE ET DE CREATION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE

M. Gérard DURINGER Adjoint au Maire, en charge du suivi de ce dossier, propose aux conseillers municipaux de participer à une visite des ateliers de la société MULLER à NEUBOIS qui assemble et façonne les pièces de la charpente en bois de la nouvelle école maternelle. Une information sera faite à chacun dès qu'une date aura pu être définie.

AVIS A DONNER SUR LE DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE DE L'AUTOROUTE DE CONTOURNEMENT OUEST DE STRASBOURG

Le Maire informe l'assemblée qu'une enquête publique complémentaire au Dossier d'Autorisation Unique de 2018 présenté par la société ARCOS est en cours du 1^{er} au 16 avril 2022 dans les 22 communes traversées par l'Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg, dont la commune de Pfulgriesheim qui met le dossier à disposition des administrés sur un poste informatique. Cette enquête publique complémentaire intègre une nouvelle étude d'impact et de nouvelles mesures de compensation en vue de la préservation d'espèces protégées demandées par le Tribunal Administratif dans le cadre du recours d'Alsace Nature contre l'arrêté préfectoral du 30 août 2018 autorisant la construction de l'Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg (ACOS). Cette enquête publique doit permettre à ARCOS de se mettre en conformité avec la loi en obtenant un arrêté de régularisation de son arrêté d'autorisation initial. En conséquence, la Préfecture du Bas-Rhin sollicite l'ensemble des communes concernées pour

donner un avis sur le dossier dans un délai de 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique. Mme Corinne ZEISSLOFF estime que l'autorisation initiale était illégale et souhaite s'abstenir sur ce point. Suite aux débats sur cette question, il est décidé par 12 voix pour et 1 abstention de ne pas donner d'avis sur le dossier d'enquête publique. Cette décision sera toutefois formalisée par une délibération qui sera transmise en Préfecture dans le délai imparti. Le Maire informe l'assemblée que le pont franchissant Le Leisbach, ouvrage d'art de l'ACOS, va être réceptionné le 13 avril 2022 à 14 h et que les chemins communaux utilisés par le concessionnaire dans le cadre de la construction vont être restitués à la commune.

ACCUEIL DES FAMILLES UKRAINIENNES AU PRESBYTERE

Ce projet a connu de nombreuses avancées grâce à l'appel aux dons de la commune relayé par le site internet et les Présidents des associations locales. Le presbytère a pu être entièrement remeublé, grâce à l'efficacité des Adjointes au Maire, Madame Liliane BAUER pour la centralisation des dons, et Messieurs Gérard DURINGER et Claude AFFOLTER pour l'acheminement et la mise en place du mobilier au presbytère.

La cuisine intégrée de l'école maternelle qui avait été récupérée par Mme BAUER et stockée à son domicile a été remontée dans la cuisine du presbytère par le menuisier M. Roland DIEMER. La société René MICHEL de Lampertheim a réalisé des travaux d'appoint dans la salle de bain et la cuisine, à titre gracieux, en gage de soutien à l'action de la commune et de la paroisse protestante en vue de l'accueil de familles ukrainiennes. M. Claude AFFOLTER adresse ses remerciements à Mme Stéphanie MICHEL épouse MESSMER, conseillère municipale, qui fait partie de la société MICHEL.

Le Maire estime que l'aménagement intérieur du presbytère est une réussite, grâce à l'élan de générosité suscité par le projet et les actions de tous les bénévoles, dont le Collectif du Kochersberg de Soutien aux Ukrainiens (CKSU), qui a collecté des dons de son côté et organisé des points de collecte dans des magasins d'alimentation.

Le presbytère est opérationnel pour héberger deux familles ukrainiennes avec enfants de façon pérenne sur une période de plusieurs mois dont le terme est fixé au 15 juillet 2023. Le Maire informe avoir communiqué sur les conditions d'accueil au niveau de la cellule de crise de la Préfecture et avoir pris l'attache de Sous-Préfet de Saverne pour que des familles soient dirigées vers le presbytère de Pfulgiesheim.

M. Sébastien DURST, répond à une interrogation concernant l'éventualité d'un accueil gratuit des enfants ukrainiens au sein de la garderie périscolaire La Cabane des Acacias. Il rappelle que la garderie associative a vocation à accueillir les enfants dont les parents travaillent et qu'elle a besoin de financements pour faire face à ses dépenses de personnel. Toutefois, cette option n'est pas écartée et l'association pourra être amenée le cas échéant à solliciter une subvention de la part de la commune.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER : RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Il est porté à la connaissance de l'assemblée que quatre déclarations d'intention d'aliéner ont été reçues en Mairie :

- en date du 29 mars 2022 portant sur le terrain bâti 12 rue de la Montée, en section 6 parcelle 274 d'une superficie de 8.44 ares ;
- en date du 31 mars 2022 portant sur le terrain bâti 21 rue du Langgarten, en section 14 parcelle 258 d'une superficie de 9.69 ares ;
- en date du 31 mars 2022 portant sur les terrains non bâtis en section 1, parcelles provisoires 6/7 d'une superficie de 1.59 ares et 7/7 d'une superficie de 2.51 ares, issues de la parcelle de jardin appartenant à feu M. Raymond PFRIMMER, sise en section 1 n° 126, dans la rue du Levant ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur ces biens immobiliers.

DIVERS

DOSSIER D'INFORMATION RELATIF A L'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE DE RADIOTELEPHONIE MOBILE ORANGE A LA DECHETTERIE DE PFULGRIESHEIM

Le dossier reçu en Mairie le 12 avril est conforme à l'avant-projet déjà présenté en séances des 14 janvier et 11 février derniers et prévoit l'implantation d'une antenne de radiotéléphonie mobile Orange de 40 m surmontée d'un paratonnerre de 3.78 m, dans la partie Sud-Ouest du site.

OSTERPUTZ

Le Maire remercie également l'ensemble des conseillers municipaux qui ont pris part à l'Osterputz du samedi matin 2 avril 2022.

TOUR DE TABLE

M. Paul LOSSEL signale que les talus de la rue de Truchtersheim sont abimés et donc instables en cas de fortes pluies d'orage. Il y a lieu de réfléchir à cette problématique pour éviter de possibles coulées de boue.

La date de la prochaine réunion BIC est fixée mardi 3 mai 2022 à 19 h.

Le Maire annonce qu'une réunion de travail Maire-Adjointes est prévue le jeudi 21 avril 2022 à 17 h 30 en Mairie avec M. David NICOMETTE, Directeur du projet d'aménagement du lieudit Meyeracker pour le compte de la société DELTAMENAGEMENT en vue de faire un point d'avancement sur la suite des opérations.

M. Bertrand MEYER annonce que la nouvelle cheffe d'équipe Mme Marion PIOT, recrutée par le SIVOM la Souffel le 1^{er} juin 2022 en remplacement de M. Denis NORTH qui fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juillet 2022, sera présentée officiellement à ses futurs collègues de travail le 13 avril prochain.

M. Sébastien DURST demande si la Communauté de Communes va développer une collecte de bio-déchets sur le territoire intercommunal. Le Maire répond que le projet est à l'étude.

Mme Corinne ZEISSLOFF souhaiterait que la commune puisse proposer à des particuliers des baux sociaux à la construction, sur le principe du bail emphytéotique, pour leur permettre de construire et d'accéder à la propriété en faisant l'économie du foncier. Le Maire juge la formule intéressante mais fait remarquer qu'elle ne pourrait concerner qu'un petit nombre de personnes.

Mme Marie-Madeleine MARTIN rappelle que le luminaire de l'impasse de Truchtersheim n'est toujours pas réparé.

M. Gérard DURINGER propose d'organiser une matinée citoyenne avec le conseil municipal pour recouvrir les espaces verts avec des copeaux de mulch pour préserver l'humidité des sols. Cette initiative est approuvée à l'unanimité.

Mme Corinne ZEISSLOFF propose de faire connaître le dispositif des colonies apprenantes subventionnées par l'Etat sur le site internet et de mettre un mot de remerciement dans le BIC à l'attention de toutes les personnes qui participent bénévolement à la propreté du village, en balayant les trottoirs.

Fin des débats à 10 heures.